

# Règlementation et informations nutritionnelles sur les étiquettes des produits transformés

## Objectifs de la formation

Connaitre et savoir appliquer la nouvelle réglementation INCO

## Enjeux

L'étiquetage nutritionnel, la valeur nutritionnelle et la mention des produits allergènes sont des mentions qui deviendront obligatoires sur les étiquettes en fin d'année 2016. Cette formation est organisée en vue de répondre aux interrogations des producteurs concernant la nouvelle réglementation INCO 1169/2011 et ainsi leur permettre d'être autonome dans l'application et la mise en oeuvre cette dernière.

## Pré-requis

Aucun

## Déroulé

Connaitre la réglementation INCO et sa déclaration nutritionnelle.  
Connaitre les étapes de l'élaboration de la déclaration nutritionnelle, du calcul des valeurs nutritionnelles à la réalisation de l'étiquette.  
Mettre en pratique ses connaissances par la mise en oeuvre de calculs de valeurs nutritionnelles et réalisation d'une déclaration nutritionnelle.

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)

**Date limite d'inscription** 09/12/2016

### Tarifs

Formation prise en charge pour les stagiaires éligibles VIVEA  
Pour valider votre inscription, nous demandons un chèque de caution de 50€, encaissé uniquement en cas d'absence injustifiée

### Plus de renseignements

Céline Mendes  
celine.mendes@bio34.com  
CIVAM BIO 34  
repas tiré du sac

## Dates, lieux et intervenants

**13 déc 2016**  
09:00 - 17:00 (7hrs)

Lycée Professionnel Agricole La Condamine, 4  
Allée Général Montagne  
34120 Pézenas

Adrienne Samper, formatrice en agroalimentaire,  
CFPPA de Florac

## Financier(s)



## Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Commune \_\_\_\_\_

-

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))